

La Crèche Louise Lumen est rénovée

Inauguration entre biberon et sieste

Rythmée par les jeux, les repas et les siestes d'une cinquantaine de bambins, la Crèche Louise Lumen affiche aujourd'hui une nouvelle jeunesse.

Kinderdagverblijf Louise Lumen, waar de dagen het ritme volgen van de spelletjes, de maaltijden en de dutjes van een vijftigtal peuters, maakt tegenwoordig een tweede jeugd door.

Associée à la Cocof, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a en effet entrepris une profonde rénovation des locaux de la crèche, nichée depuis 1907 au cœur d'un îlot entre la rue Jean-Baptiste Decock et la rue Van Malder, à quelques pas de la Place de la Duchesse de Brabant.

Les bâtiments de cette crèche ont 98 ans. Mais l'âge de l'institution est plus vénérable encore puisque c'est en 1867, en plein essor économique de Molenbeek-Saint-Jean, que l'industriel Joseph Halkett fonda la crèche (alors baptisée « Crèche Louise-Marie ») afin de « donner à la mère de famille pauvre et laborieuse les moyens d'accroître ses ressources par le travail. » La crèche se situait alors au n°1 de la Place de la Duchesse de Brabant.

Puis, elle ira se fixer en 1881 dans un nouveau local au n°39bis de la rue Gauthier. C'est en « l'auguste présence » de Monseigneur le Comte et Madame la Comtesse de Flandre que ce local sera inauguré le 19 décembre 1881.

En 1905, les autorités communales vont conclure avec la société coopérative « La Crèche Marie-Louise » les termes de la construction d'une nouvelle crèche rue Jean-Baptiste Decock. Ouverture en 1907.

La crèche changera à nouveau de statut juridique en 1929 en devenant une ASBL, avant d'être communalisée en 1945. Entre 1948 et 1949, elle prendra le nom de « Crèche Louise Lumen » (du nom d'une ancienne directrice).

En 1959, la Commune fait réaliser des travaux d'agrandissement de la crèche en remplacement d'une partie du local de la Consultation des Nourrissons. Le rapport de l'Oeuvre nationale de l'Enfance préconise alors de « donner à l'ensemble des locaux un aspect plus familial. » L'Ingénieur en Chef-Directeur des Travaux publics indique dans son rapport que les dépenses liées aux travaux et à l'acquisition de nouveau mobilier se montent à 170.000 francs.

En mai 2004, des travaux de rénovation - dont nous découvrons le résultat aujourd'hui - ont commencé, avec pour objectif notamment la mise en conformité des bâtiments avec les normes de l'O.N.E. et du S.I.A.M.U.

Le montant final des travaux est d'environ 1,320 million d'euros. La COCOF intervient à concurrence de 40%; la Commune finance les 60 autres pour-cent.

Concrètement, cet investissement a permis :

- la création de mezzanines pour les dortoirs
- l'installation d'un système de chauffage par le sol
- l'aménagement de la cour intérieure avec jeux et jardin engazonné

Les améliorations, pensées par le bureau Baneton – Garrino Architectes, participent toutes au confort du séjour des enfants.

La rénovation profite également au personnel de la crèche qui dispose désormais d'une cuisine semi-industrielle et d'une buanderie super-équipée.



DOSSIER DE PRESSE

La Crèche Louise Lumen est rénovée

Inauguration entre biberon et sieste, ce 30 novembre à 10h30

Rythmée par les jeux, les repas et les siestes d'une cinquantaine de bambins, la Crèche Louise Lumen affiche aujourd'hui une nouvelle jeunesse. Associée à la Cocof, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a en effet entrepris une profonde rénovation des locaux de la crèche, nichée depuis 1907 entre la rue Jean-Baptiste Decock et la rue Van Malder, à quelques pas de la Place de la Duchesse de Brabant.

Création de mezzanines pour les dortoirs, installation d'un système de chauffage par le sol ou aménagement de la cour intérieure avec jeux et jardin engazonné, les améliorations pensées par le bureau Baneton – Garrino Architectes participent toutes au confort du séjour des enfants. La rénovation profite également au personnel de la crèche qui dispose désormais d'une cuisine semi-industrielle et d'une buanderie super-équipée.

Inauguration en présence

de Monsieur Emir KIR, Ministre, Membre du Collège
de la Commission communautaire française, chargé de la Famille,

du Bourgmestre Philippe MOUREAUX,

de l'Échevine des Affaires sociales Paulette PIQUARD,

de l'Échevin des Travaux publics Mohamed DAIF,

et de la Directrice de la Crèche Louise Lumen, Suzanne VANDE WALLE

adresse : rue Jean-Baptiste Decock, n°59 à Molenbeek-Saint-Jean

Contact : Virginie Pochet

Service Presse de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Téléphone : 02 412 36 98 – 0499 588 237 – vpochet@molenbeek.irisnet.be

BANETON - GARRINO ARCHITECTES

avenue van volxem 61 1190 bruxelles belgium tél 02 344 48 13 fax 02 344 87 86 arch@bgarchitectes.be tva 473-669-608 kbc 438-6182031-44 sprl

I. INTENTIONS ARCHITECTURALES

La disposition des lieux (constructions en U autour d'une cour intérieure) a permis de recréer des espaces indépendants pour les 4 sections définies : les « grands », les « moyens-grands », les « moyens-petits » et les « petits ».

Des sas indépendants permettent l'accès aux parents à ces différentes sections contrairement à la situation d'origine où il fallait traverser une section pour en joindre une autre.

L'implantation de boîtes a permis de créer un dégagement intérieur arrière offrant une circulation indépendante pour les services sans perturber les zones réservées aux enfants.

Ces boîtes abritent tous les équipements (sanitaires, bains, kitchenettes). Les couvrants de ces boîtes sont traités en mezzanine qui sont devenus les espaces à dormir indépendants des zones de vie du niveau rez. Le tout est traité en espace ouvert permettant de découvrir les volumes d'origine avec les versants de pente de toiture d'origine apparents. Ceci représente en même temps un accroissement de surface non négligeable.

Chaque section dispose de larges baies de fenêtres donnant contact direct et vue sur la cour intérieure. Celle-ci a été entièrement réaménagée avec une zone verte (gazon-arbres-haies le long des mitoyens) donnant une large place à la nature au sein de l'îlot, ainsi qu'une zone de jeux avec revêtement de sol souple, abritée par un large auvent dont la couverture est transparente. Cet auvent a été judicieusement implanté en fonction de l'orientation spécifique des lieux.

Dans le bâtiment central et en contact immédiat avec les sections enfants sont implantées les fonctions administratives et d'accueil.

A l'arrière de cette zone et séparée par une paroi RF complète, sont aménagées toutes les parties techniques (cuisine, vaisselle, linge sale, buanderie, sanitaires personnel, local poubelles, car-port) Un accès à cette zone a été créé depuis la rue arrière rue Van Malder facilitant les livraisons diverses vers cette partie de service.

Les choix des couleurs et des matériaux ont été faits dans l'idée d'apporter une atmosphère apaisante et chaleureuse. Seule la partie centrale est traitée dans un rouge vif qui intervient comme un signal au cœur du projet.

Un soin particulier a été apporté à l'étude des éclairages installant une ambiance originale. Dans la grande cour, des tubes hermétiques dissimulés derrière la haie contre les mitoyens donnent une lumière blanche le long des briques, tandis que camouflés dans la structure de l'auvent des tubes rouges jettent une lumière chaude mettant en valeur la construction de l'ensemble.

A l'intérieur, les éclairages sur les faux-plafonds apportent la même atmosphère de lumière indirecte.

BANETON - GARRINO ARCHITECTES

avenue van volxem 61 1190 bruxelles belgium tél 02 344 48 13 fax 02 344 87 86 arch@bgarchitectes.be tva 473-669-608 kbc 438-6182031-44 sprl

2. INTENTIONS EN MATIERE D'ECONOMIES ET DE GESTION D'ENERGIES

Le projet de rénovation des infrastructures existantes intègre les principes suivants d'économie et gestion d'énergies directes et indirectes :

Economies directes :

- Toitures remplacées avec interposition d'un matelas isolant de 60 mm et d'un pare vapeur.
- Création de volumes techniques annexes dans la cour principale arrière rue J.Van Malder dans lesquels les maçonneries et toiture intègrent les matelas isolants nécessaire pour offrir une valeur K inférieure à 55.
- Traitement des problèmes de surchauffe de l'aile sud par la création d'un préau qui permet d'équilibrer les différences de température dans les locaux sans nécessiter d'infrastructures de refroidissement.
- Renouvellement de l'air intérieur par une extraction mécanique centralisée fournissant l'air neuf.

Economies indirectes :

- Installation de nouvelles chaudières gaz à condensation avec production d'eau chaude sanitaire séparée.
- L'ensemble du chauffage des locaux est assuré par un nouveau réseau de chauffage par le sol ((réseau eau intégré en chape) qui génère un apport de chaleur constant rayonnant par inertie de la masse de la dalle et de la chape de sol.
- Gestion centralisée par informatique des éclairages extérieurs et intérieurs (les oublis humains coûteux en énergie sont supprimés). La gestion centralisée intervient également sur la régulation du chauffage, en équilibrant la production entre la demande et les températures extérieures fournies par une sonde.